

## Les fontaines du Séchey

Où l'on parle du Pré de la Fontaine déjà en 1745.

Convenant au sujet des fontaines du 26 Xbre 1766 :

*Il a été convenu et arrêté que tous ceux qui tiendraient des étrangers pour travailler, soit pour l'horloger soit pour lapidaire, paieront pour les charges qu'ils font au four, à la fontaine et autres choses, huit sol par tête chaque année à l'hameau, lequel sera appliqué pour réparation d'iceux<sup>1</sup>.*

1773, travail aux fontaines, ce qui n'est pas bien original puisque ce genre de corvée devait être pratiqué presque toutes les années.

1774, installation d'une chèvre pour l'une des fontaines.

Frais pour la construction de la fontaine du haut du village (écrit Duaut vilages !) de l'année 1777 :

*Pour aller à Montcherand chercher le fontanier, 3/.*

*Pour à un garçon pour me mener vers l'Allemand<sup>2</sup>, ./6*

*Pour du vin au fontanier, 1/6.*

*Allé au Lieu chercher l'Allemand pour le pache, venir sur la place, retourner au Lieu, 2/.*

*Le dit ne voulant venir que nous ne l'avons fait boire les deux, savoir 2/3.*

*Le village a député le Sr. Jaques David Meylan, Abram Joseph Meylan, les deux se sont contentés du vin qui l'ont bu pour leur journée. L'on ne put convenir le premier, retourné au Lieu pour conclure le marché. Abram Joseph Meylan, les deux recteurs, les trois, 3/.*

*Vins ... tant pour l'Allemand que pour les députés, que l'Allemand se réserve, 15/.*

*Partie de journée pour marquer les tuyaux, 1.*

*La marque, 1/3*

*Ceux qui ont coupé les tuyaux, Pierre Moyse Meylan, Pierre Moyse Lugrin, Josué Néhémie Dépraz, les deux recteurs, les cinq, 5/.*

*Ceux qui ont amené les tuyaux, Jean Pierre Nicole, 2 voyages, 1/3*

*David Moyse Meylan, 1 voyage, ./9*

*Abram Joseph Meylan, 2 voyages, 1/3*

*Jean Pierre Nicole a amené 25 chars de pierre à 10 crutz (?), 15/7*

*Abram Joseph Meylan, 9 chars, 5/7*

*Plus un char à ..., 7/.*

*Plus David Moyse Meylan, 3/1*

---

<sup>1</sup> AHS, NAI.

<sup>2</sup> Terme mystérieux s'il en est. Un suisse-allemand quelconque atterri comme professionnel du bâtiment chez nous. Maître Yoste, venu construire le grand chemin de la commune, l'un de ses ouvriers ?

*Pour faire marquer la chèvre et le reste des tuyaux, Abram David Longchamp, Josué Néhémie Dépraz, les 2 recteurs, 4/3*

*Pour amener la chèvre, David Moysse Meylan, ./7*

*Abram Joseph Meylan pour même fait, ./7*

*Ceux qui ont charrié les pierres en qualité d'ouvriers, Jean Pierre, Moysse Lugrin, le ... à Pierre Moysse Meylan, le fils Abram David Longchamp, 6/6*

*David Moysse Meylan pour 2 chars de terre grasse amenée depuis la Sagne, 1/.*

*A l'officier pour s'aider à la chargé, ./4*

*A l'officier pour avoir été au Pont chercher un char ( ?) et aux Charbonnières n'ayant trouvé que ... Rochat qui l'avait promis de venir le lendemain ayant ... du vin, 1/3*

*Le dit n'étant pas venu comme il l'avait promis, étant retourné le chercher moi alentour, 1/.*

*Ce que le charpentier a demandé pour ce qu'il a fait alentour de la chèvre, 1/6.*

*Pour l'avoir ..., 1/6.*

*Journée pour avoir été à Vallorbe chercher les vires, trois douzaines de vires monte à (/6.*

*Pour avoir fourni la soupe 18 jours à trois personnes à un sol par chaque pot fait en tout 13/6/.*

*Pour la couche des trois, savoir 1/1/6*

*Ce que nous avons donné au maître à compte, 125/.*

*Ce que le village a donné pour boire, 2/6*

*Pour avoir débarrassé le terrain qu'on avait embarrassé à Pierre Moysse Meylan, ./9*

*A son frère pour même fait, ./3*

*A Jean Pierre Nicole pour même fait, 1/3*

*Sur les frères Dépraz donné à Etienne Humberst pour même fait, 4/.*

*Sur les Dépraz de la Frasse pour même fait, 1/6*

*Pour le dédommagement de 52 toises à un batz la toise, 13/.*

*Pour avoir fait venir les outils à l'Allemand depuis Orbe, 1/3*

*A l'officier pour ses peines de les avoir fait venir, ./9*

*Payé à Jean Rochat du Pont pour 12 toises et demi de fossé à 4 batz et demi la toise, fait 13/6.*

*Fournir la soupe..., ./7/6*

*Payé à Jean Pierre Nicole pour 9 chars de pierre, 4/6*

*A David Moysse Meylan pour 8, 4/.*

*A ceux qui enlèvent les pierres, Pierre Moysse Meylan, 1/10/ 6*

*Le Sr. Jaques David Meylan rabattu pour une qu'il fallait scier, Abram David Rochat pour le bassin, 12/.*

*Acheté 2 éplavons de David Meylan, 5/3*

*Un de Moysse Lugrin, 2/1/6*

*De Josué Dépraz, 4 boudrons, 5/3/6*  
*Les crosses du bassin de la fontaine, 1/3*  
*Pour les avoir faites faire 2 fois aux Charbonnières, ./6*  
*La fontaine ayant manqué, le village m'a donné ordre de la faire visiter pour aller prendre permission, ./9*  
*Pour la permission, ./6*  
*Ceux qui l'on visitée, Pierre Abram Rochat, Siméon Rochat, 3/,*  
*Pour mes peines de les aller chercher ... et écrire les lettres, 2/.*  
*Ecriture des lettres, ./9*  
*Le sceau des lettres, ./6*  
*Pour les porter, 3/9*  
*Rogations, ./6*  
*Pour la notification, ./9*  
*A Siméon Meylan pour avoir creusé alentour du bassin de la fontaine neuve, une journée, 1/10*  
*Pour boudrons fournis ..., 1/6*  
*Pour 3 quarts livre de plomb, ./6*  
*Pour raccorder pour la couche de deux, 18 jours à un cruche par tête, fait 2/3*  
*Plus pour un char de terre à David Moyse Meylan, ./4*  
*Total 328 florins 6<sup>3</sup>.*

1782. Bassin de la fontaine du milieu du village. Donc 3 fontaines au Séchey propriété du village à cette époque-là.

1783, rétablissement de la fontaine du haut du village.

*Du 26 mars 1783, il a été connu et arrêté à l'assemblée que l'on doit rétablir la fontaine du haut du village comme suit : y faire trois à quatre toises de fossé, une doy jusqu'à ce qu'on ait posé le clédar pour pouvoir poser les bournaux soit les raranger et du mieux qu'il sera possible et à y travailler au rétablissement d'abord que la neige sera loin soit les toises qui conviendraient en longueur<sup>4</sup>.*

1785, on parle des bassins de fontaines, il y en a donc plusieurs au village.

On ne doit pas laver des choses sales dans les bassins, sauf que l'on pourra laver à la grande fontaine qui a deux bassins, ce qui sera nécessaire dans le petit.

1792, fontaine du haut et fontaine du bas.

1800, balayer le chemin du tour des fontaines.

En permanence mise des rablons, soit des fumiers que laisse le bétail quand il vient s'abreuver deux fois par jour.

1812. Inondation vers la fontaine, débordement des eaux qui ont charrié des pierres.

---

<sup>3</sup> AHS, NA2

<sup>4</sup> AHS, AA1, p. 13

En 1814 le charpentier Burquin des Charbonnières est sollicité pour refaire une fontaine. On ne dit pas laquelle. Le même se chargera de percer les tuyaux. Pour la pose de ceux-ci en général les villageois participent et sont défrayés.

On parle de remborneler la fontaine. Il y a le bassin de la fontaine du Pré Rond. Les bournaux des fontaines, sont-ce les tuyaux ?

#### Fontaines, comptes 1822 - **frais pour l'établissement d'un bassin** -

*Acheté du syndic trois éplaterons de douze pieds de long et de vingt-deux pouces de largeur, à 21 batz chaque, 6/3/.*

*De Henry Lugin, vingt-sept pouces, 2/2/5*

*De Henry Burquin, deux pieds éplaterons, 2/./.*

*De Fredery Lugin, une large planche pour le bassin, ./6/.*

*Payé à Fredery Roachat pour huit crosses, 1/2/.*

*Pour deux batz tache, ./2/.*

*Payé à Henry Burquin<sup>5</sup> pour la façon du dit bassin, 8/./.*

*Payé de dépense avec le dit en faisant le marché, ./8/.*

*A Charles Despraz pour son cheval pour mener les boudrons et éplaterons<sup>6</sup> aux Charbonnières et ramener le bassin, ./4/.*

*Au recteur pour journées pour s'être aidé à poser le bassin, ./5/.*

*Au dit recteur pour avoir ballier - regarder, contrôler ? - les bassins pendant l'année, ./1/5*

#### Fontaines, comptes 1823 :

*Du 31 Xbre 1823, note supplémentaire pour le recteur Charles Lugin. Titre VI, entretien des fontaines.*

*Que le syndic a payé à David Roachat charpentier pour la facture du bassin rond pour le hameau, 36/.*

*Pour être allé donner le tâche sur place, 2/.*

*Au recteur pour avoir coupé la plante pour le bassin et l'avoir réduite en plot, pour ce, 7/.*

*A Fredery Lugin pour avoir amené le bassin de par l'Etang, 4/.*

*Le 20 7bre, pour avoir arrangé la fontaine et pour le petit bassin, le recteur Charles Lugin, 3/.*

*Charles Fredery Meylan, 3/.*

*A Henry Despraz, 3/.*

*A Jean David Lugin, 3/.*

*Le 11 Xbre 1823, le recteur Charles Lugin a fait demi journée à l'entour de la fontaine, 4/.*

*David Meylan du Lieu de même a nettoyé les tuyaux de la dite fontaine, 6/.*

---

<sup>5</sup> Menuisier des Charbonnières

<sup>6</sup> Dit éventuellement patrons

*Au recteur Lugrin pour avoir coupé et fabriqué la plante pour les dits tuyaux, 4/.*

*A Henry Dépraz, pour les avoir menés au Lieu pour les poser, 4/.*

*Total : 82/5<sup>7</sup>.*

### Comptes fontaine 1832

Travaux importants pour l'établissement d'une fontaine de bois à la Biolettaz. Fabrication de la fontaine, perçage de tuyaux, nécessité d'employer de nombreuses personnes. Charriages divers. On donne la soupe au recteur qui semble être ici le grand maître d'œuvre. On perce la chèvre. On pose les tuyaux. On charrie des pierres pour le canal de la fontaine. Etc...

1833. Les fontaines sont à la charge du hameau et par conséquent les habitants ne paient rien. Jusqu'à cette année 1833 où il est décidé qu'à l'avenir tout habitant paiera chaque année 10 batz.

Note de fin 1836 ou du début 1837 :

*Les administrateurs ont délibéré à porter la propreté dans le bassin de pierre, à part les lisives (lessives) tout autre chose se lave dans le bassin en bois et non au bassin de pierre, toute femme et autres qui seront trouvées à frauder le dit bassin en Pierre par Frédéric Lugrin et Frédéric Meylan lapidaire et autres membres paieront une amende de deux batz par chaque contravention en faveur des pauvres. Il ne devra figurer aucune pierre pilée sur le bassin de pierre pour récupérer<sup>8</sup>.*

Quel est ce bassin de pierre, et en quelle année a-t-il été construit ? Est-ce le bassin de la fontaine du four, aujourd'hui derrière le local est presque entièrement enterré ? Selon Paul Bonard il aurait été construit en 1836.

Pour l'heure nous ne pouvons que constater que la réalisation de la chèvre ou tronc de pierre – 1825 - est antérieur de quelque 10 ans à la construction du bassin :

*Voyage à Vaulion pour commander une chèvre soit tronc de pierre de roc taillée pour la fontaine, 1/2/0*

*Le 12 juin voyage au dit Vaulion pour contremander ce marché et en faire un nouveau, puisque le hameau n'a pas adhéré au premier, 1/2/0*

*Le dit tronc de pierre de roc taillée des quatre faces rendu posé a coûté, 17/2/0*

*Le brochet de fonte pour le dit tronc a coûté compris 3 batz de vin, 13/4/0*

---

<sup>7</sup> AHS, AA3bis

<sup>8</sup> AHS, AA3

*Une journée à Vallorbe faite par le recteur pour la faire travailler au maître Glardon, 1/2/0*

*Acheté des clous pour la fontaine, .1/5*

*Payé à Moïse Meylan pour nettoyer la doy, .2/0*

*Ceux qui ont fait demi journée pour s'être aidés à poser le dit tronc, lever et reposer les tuyaux de la fontaine, à Elie Meylan pionnier, .3/5 ; à Louis Meylan, idem, .3/5 ; à Alexandre Nicole, idem, .3/5 ; à Jean Pierre Nicole recteur, .3/5. L. 42/1/5*

*L'on dit ici que 24 chefs de famille du village ont contribué de chacun un franc pour l'établissement du tronc en pierre de roc long demi... sur les L. 42/1/5 porté au compte, reste à porter au compte, 18/1/5<sup>9</sup>.*



La chèvre de la fontaine du four, déplacée récemment, tandis qu'autrefois elle accompagnait le bassin de pierre de la même fontaine.

### Comptes 1836 – **installation d'un bassin de pierre** –

*Etablissement d'un bassin en pierre pour le hameau du Séchey qui a coûté rendu posé par le maître tailleur de pierre une souscription des chefs du hameau a monté à L. 111/4.*

---

<sup>9</sup> NA3, comptes de 1825

*Payé aux délégués qui sont allés à Vaulion faire le marché du bassin de pierre d'après la publication, à Henri Dépraz municipal, 1/./, à Frederich Lugin conseiller aussi délégué, 1/./.*

*Payé aux dits deux délégués pour dépense à ce sujet, 8/7/2 ½*

*Payé pour faire le solde du bassin de pierre d'après la souscription, 88/6/.*

*Payé à deux qui ont été au rencontre du bassin avec leurs chevaux vu qu'il ne pouvait arriver :*

*A J.P. Nicole, ./5/.*

*Samuel Dépraz, ./5/.*

*Auguste Lugin, ./5/.*

*A Frederich Lugin, ./5/.*

*A Elie Meylan pionnier, ./5/.*

*A Frederich Meylan, ./5/.*

*Payé à J.D. Lugin pour même fait, ./5/.*

*Payé pour dépense à la réception du bassin, 7/2/5*

*Le lendemain payé à ceux qui ont fini de placer le bassin, demi-journée à :*

*Alexandre Nicole, ./3/5*

*Frederich Lugin, ./3/5*

*Samuel Depraz, ./3/5*

*C.L. Meylan, ./3/5*

*Frederich Meylan lap., ./3/5*

*Moïse Meylan recteur, ./3/5*

*Payé pour dépense, 1/./.*

L'année suivante 1837, on paiera à Pierre Rochat, maréchal du Pont, les barres en fer pour placer à travers le dit bassin de pierre, 7/2/.



Ce qui reste aujourd'hui de la belle fontaine de 1836. Une petite restauration ne lui ferait tout de même pas de mal, seul grand bassin de calcaire restant au village et qui connut des heures plus glorieuses, ne serait-ce qu'il y a quelques années seulement, tel que ci-dessous :



Photo Daniel Aubert. La fontaine a encore sa chèvre de 1825, et surtout, elle coule ! Et c'est beau, une fontaine avec de l'eau !

1837.

3 membres, Jaques, Elie et Moïse Meylan ont fait des réparations pour L. 24/9 à la fontaine devant leur maison. Vu qu'ils n'ont pas prévenu le hameau, celui-ci n'y entre que pour 16 L.

Il s'agit en fait d'une fontaine qu'ont faite les habitants de Haut Crêt.

1838.

Des étrangers au village :

*Les étrangers qui habitent notre hameau paieront pour droit de fontaine L 1.4, à part le fermier à Madame Veuve née Lugrin<sup>10</sup>.*

Comptes 1841 – fontaines –

---

<sup>10</sup> AHS, AA3



*Payé au recteur pour frais avec le maître tailleur de pierre pour lui faire faire les pierres portant les lattes de la doy, 4/5/.*

*A la réception de ses pierres portant lattes, 26/4/5*

*Pour planter ses pierres à l'entour de la doy, le recteur 1/./.* Etc...

Du 3 janvier 1843 :

*A été délibéré de faire faire un bassin de pierre d'un prix d'environ L. 100. Le secrétaire est chargé d'écrire à un fabricant de bassin de pierre pour en faire le prix<sup>11</sup>.*

Nous ignorons pour l'heure de quel bassin il s'agit, du haut, du milieu ?

Du 7 avril 1845

*Frédérich Lugrin est chargé d'aller consulter Monsieur Lamy de Mouthe pour voir si c'est vrai qu'il a un ingénieur fontanier pour établir des fontaines sur les montagnes, en même temps le dit Lugrin devra l'engager à venir au Séchey pour prendre connaissance des sources d'eau et pour établir une fontaine s'il y a lieu<sup>12</sup>.*

Du 23 mai 1857

*Il a été décidé de faire insérer sur la feuille d'avis du Canton de Vaud un avis aux maîtres carriers qui voudront se charger de la fabrication d'un bassin de fontaine en pierre pour être posé au Champ Rond, de la contenance d'environ 250 à 300 pots, qu'ils doivent se présenter pour traiter d'ici au 15 juin avec l'Administration ou l'un de ses membres sous ratification<sup>13</sup>.*

1858, sécheresse et fontaine.

*Séance de l'Administration du hameau du Séchey du 30 janvier 1858. Présidence de Mr. Samuel Lugrin président.*

*Monsieur le président expose à l'administration qu'il l'a faite convoquer pour voir quels moyens l'on pourrait employer pour procurer l'eau pour abreuver le bétail et pour le service de tout le village, vu la grande sécheresse qui existe depuis longtemps et que les fontaines sont à peu près taries.*

*Après discussion il a été décidé de faire défense d'abreuver le bétail aux bassins de la fontaine du bas, d'y puiser de l'eau pour en emporter à la maison*

---

<sup>11</sup> AHS, AA3. Les comptes manquant pour 1842 à 884, on ne saura pas si réellement cet achat a été effectué et surtout s'il s'agit réellement de la fontaine du Milieu, comme nous le supposons.

<sup>12</sup> AHS, AA3

<sup>13</sup> AHS, AA5 – le registre AA4 n'est jamais rentré -

*pour abreuver le dit, et d'y laver du linge ou tout autre chose, considérant que le peu d'eau qu'il y aura dans le bassin doit rester en cas d'incendie. Cette défense est faite jusqu'à ce que la source ait augmenté et qu'il y ait assez d'eau. Il a été décidé d'organiser la source des Fontenettes et d'y faire conduire un bassin, si l'on peut en placer un ou des ouvriers pour les remplir d'eau pour y faire boire le bétail ou pour y établir un lavoir pour l'usage public<sup>14</sup>.*

1858, creusage d'une tranchée à la Biolettaz

*Convention entre l'administration du hameau du Séchey et les citoyens Henri Besse, tous deux de l'Abergement pour le creusage d'une tranchée à la Biolettaz et faire une coulisse.*

*Entre l'Administration du hameau du Séchey d'une part et Henri Besse et son cousin Henri Besse, les deux de l'Abergement, il a été fait la convention ci-après.*

*Les sus dits Besse s'engagent à creuser une tranchée à la Biolettaz où le village veut prendre une source d'eau pour l'amener au village pour établir une nouvelle fontaine. Ils la continueront de la même profondeur qu'elle est faite du côté de bise, c'est-à-dire à la profondeur d'environ huit pieds, près de la sonde qui a été faite pour trouver la source en conservant le niveau d'un bout à l'autre afin que l'eau puisse s'écouler facilement. La tranchée sera faite qu'elle ait au moins 23 pouces de largeur au fond de la coulisse, aura au moins un pied au carré de vide et devra être faite solidement. Les dits Besse devront recouvrir la coulisse et faire tout à réception de l'administration. Il est entendu que le creux de sonde devra aussi être coulissé.*

*L'administration de son côté s'engage à payer au citoyen Besse pour l'ouvrage mentionné ci-dessus la somme de 330.- trois cent trente francs pour toutes choses, les matériaux nécessaires pour faire la coulisse devront leur être rendus sur place, de même que le bois pour les accotements s'il y en a besoin. Il leur sera livré des acomptes au fur et à mesure que l'ouvrage avancera.*

*Fait au Séchey le 3<sup>e</sup> septembre 1858. Pour l'administration : Dd. Louis Meylan secrétaire      Signé : Henri Besse      Henri Louis Besse<sup>15</sup>*

1859, gros travaux de recherche d'eau de source.

*Du 5<sup>e</sup> 8bre 1859. D'après le préavis du Conseil général de sa séance du 15<sup>e</sup> 7bre 1859 par lequel il demande un préavis sur les moyens à employer pour procurer de l'eau au village du Séchey, vu que depuis trois ans on est périodiquement privé de ce liquide précieux.*

---

<sup>14</sup> AHS, AA5

<sup>15</sup> AHS, Aa5

*L'administration ayant pris cette demande en sérieuse considération, a décidé de nommer une commission en s'adjoignant une personne compétente pour tirer le niveau de la source des Fontenettes et voir ainsi si l'on pourrait la faire venir au village. Pour cet effet elle s'est adressée à Mr. Jules Rochat, régent aux Charbonnières, qui s'est rendu sur les lieux muni des instruments nécessaires pour faire cet ouvrage ; qui, pour plus de sûreté, vu qu'il y avait quelques doutes, a été pris 2 fois et il est revenu à peu près au même résultat. Il a trouvé que le sol à côté de la maison appartenant à l'hoirie de feu Moïse Meylan est 33 pouces plus bas que l'eau du bassin des Fontenettes. L'administration, supposant ce que l'on pourrait peut être faire monter la source de quelques pieds et que par ce fait cela donnerait de la chasse à l'eau pour pouvoir la faire arriver au village et aussi que l'on pourrait creuser en dessus de la route pour voir si peut-être on pourrait la prendre plus haut. L'administration, d'après son expérience faite et ses diverses considérations, croyant que l'on peut amener la source des Fontenettes au Séchey à côté de la maison aux enfants de défunt Moïse Meylan, décide de donner un préavis favorable pour faire venir la sus dite source au village et la faire couler aussi haut qu'elle pourra arriver, sans toutefois négliger les autres sources tant en constructions qu'autrement<sup>16</sup>.*

*Séance du 17<sup>e</sup> 8bre 1859. Monsieur le Président expose à l'administration qu'il l'a faite convoquer dans le but de savoir où l'on veut placer pour la fontaine des Fontenettse et pour fixer le prix des journées pour le creusage des tuyaux. Il est décidé que le bassin sera posé à coté de l'emperchoir des frères Meylan feu Moïse du côté du vent où le niveau a été fixé. La place sera nivelée et organisée pour cela. Les journées pour le creusage ont été fixées à frs. 1,80.- tous les ouvriers au même prix...<sup>17</sup>*

1860, installation d'un bassin en bois à la Fontanette<sup>18</sup>.

1861, on demande du monde pour creuser des tuyaux de fontaine :

*Du 8<sup>e</sup> juin 1861. Monsieur le président expose à l'administration que le principal but de la séance d'aujourd'hui, d'après l'avis qui a été inséré sur la feuille d'avis du Canton de Vaud pour demander des entrepreneurs pour le perçage des tuyaux de fontaine pour la source de la Biolettaz, deux soumissions sont déposées sur le bureau, l'une de Bottin, fontenier à Rolle, qui fait plusieurs*

---

<sup>16</sup> AHS, AA5

<sup>17</sup> AHS, AA5

<sup>18</sup> Il s'agit de la fontaine du bas du village, la dernière en allant sur le Lieu. Une lettre adressée à la Municipalité du Lieu, du 24 mai 1951, le prouve :

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Se référant à la mise à l'enquête de M. César Lugrin, le Conseil administratif du hameau du Séchey, à son grand regret, s'oppose à la construction d'une barrière jouxtant les bassins du bas du village (Fontanette).

A son avis, la barrière prévue doit remplacer l'ancienne, c'est-à-dire à la limite commune-Lugrin.

*prix d'après le diamètre du trou, son prix le plus bas est de 50 centimes la perche plus le bois du perçage et effrontures.*

*L'autre est de Poget & Candoz de Premier qui soumissionne pour le prix de 45 centimes la perche pour toute chose.*

*Monsieur le Président ouvre une discussion sur les deux soumissions et la votation est en faveur de Poget & Candoz, vu que leur soumission est la plus basse et que l'on a été content de leur ouvrage pour les tuyaux des Fontenettes, toutefois les tuyaux qu'ils gêteront en perçant restent pour leur compte.*

*Le secrétaire est chargé de leur écrire que l'entreprise leur est accordée et qu'ils devront prendre leurs mesures pour venir à première réquisition<sup>19</sup>.*

#### Source de la Biolettaz (suite)

*Du 5<sup>e</sup> octobre 1861. M. le président expose à l'administration que l'assemblée d'aujourd'hui a pour but de voir ce qu'il y a à faire à l'égard de la source de la Biolettaz où la doy a été faite, vu que le village est obligé de faire couvrir ce qui a été fait pour le sus dit réservoir. Après une discussion, il a été décidé d'écrire au hameau des Charbonnières que nous avons été obligés d'y faire un petit toit de la contenance d'environ demi toise, que le hameau du Séchey réparera le dommage qui a été fait aussi bien que possible. Le secrétaire est chargé de leur écrire d'une manière convenable à cet égard.*

*Monsieur le président expose aussi que comme la source de la Biolettaz est bientôt embourbée, il s'agirait de voir si l'on veut faire un bassin en bois ou en pierre. Après discussion, il a été décidé d'y en faire un en bois, vu les ressources du hameau ne permettant pas de faire les frais d'une en pierre pour le moment. Si plus tard il s'en fait un en pierre, celui qu'on se propose de faire servira pour mettre au bout de l'autre<sup>20</sup>.*

#### Souscription pour deux bassins en pierre pour le haut du village

*Du 12<sup>e</sup> 8bre 1861. Monsieur le président ayant fait convoquer une assemblée et ne s'étant rencontrés que deux membres qui sont le président et Auguste André Meylan, d'après la décision qui avait été prise dans la séance du 8<sup>e</sup> courant de faire deux bassins de fontaine en bois. Le président du Conseil général, avec d'autres membres de ce conseil, ont fait parvenir une liste de souscription faite dans le hameau pour faire faire deux bassins en pierre pour les deux fontaines du haut du village. L'administration, d'après ce qui précède, a décidé de nommer deux délégués pour aller à Vaulion pour voir si l'on pourrait s'entendre avec des maîtres carriers pour faire ces deux bassins. Ont été nommés le président et le secrétaire qui feront rapport à l'administration<sup>21</sup>.*

---

<sup>19</sup> AHS, AA5

<sup>20</sup> AHS, Aa5

<sup>21</sup> Idem

Bassins de pierre (suite) :

*Du 18<sup>e</sup> 8bre 1861. Monsieur le président fait rapport à l'administration qu'ayant été délégué pour aller à Vaultion avec le secrétaire pour voir si l'on pourrait s'entendre avec un maître carrier pour faire deux bassins de fontaine en pierre, s'y étant rendus, ils ont marchandé avec Jean Jaques Bignens de la Gaillétaz pour les deux bassins dont l'un de 9 pieds de long sur 3 1/2 de largeur et 14 pouces de profondeur, l'autre 7 pieds de long 3 de large et aussi 14 pouces de profondeur rendus au Séchey pour le prix de frs. 480.- et les conditions d'après la convention sous ratification de l'administration. Monsieur le Président soumet la dite convention à l'administration et elle a été ratifiée dans tout son contenu<sup>22</sup>.*

Bassin de pierre (suite) :

*Séance du 26 juillet 1862. Monsieur le président dépose sur le bureau une lettre de Jean Jaques Bignens de la Gayettaz qui donne connaissance à l'administration qu'il a trouvé un bloc de pierre où l'on pourrait faire un bassin de 3 à 4 pieds plus long que ne le comportait le marché que les délégués de l'administration ont conclu avec le dit sous date du 11<sup>e</sup> 8bre 1861, vu, dit-il, qu'il serait dommage de gêner ce bloc, il nous engage fortement d'entrer dans ses vues vu que ce serait un avantage pour le hameau ; il demande pour cela une augmentation de prix proportionnée à ceux que nous avons traiter avec lui.*

*Après discussion, considérant qu'il serait réellement dommage de gêner ce bloc de pierre, l'administration, à la majorité, décide de lui écrire que puisque les choses en sont ainsi, il peut le faire de 11 à 12 pieds de longueur au maximum. Le secrétaire est chargé de lui écrire dans ce sens<sup>23</sup>.*

Ces deux bassins ne seront-ils jamais faits ?

*Du 12 août 1862. Monsieur le président expose à l'administration que Jean Jaques Bignens, maître tailleur de pierre à Vaultion, avec qui une convention a été faite le 11<sup>e</sup> 8bre pour fournir deux bassins de fontaine en pierre pour le village, est venu auprès de l'administration pour lui exposer qu'en levant l'un des bassins il lui est arrivé accident...<sup>24</sup>*

Commande pour deux petits bassins pour le prix de 70 frs.

---

<sup>22</sup> AHS, AA5

<sup>23</sup> AHS, AA5

<sup>24</sup> AHS, AA5. Aucune suite nulle part. Les pages suivantes sont blanches. Les brouillons ne commencent qu'en 1864, les comptes pour cette époque n'existent plus. C'est l'inconnue totale...

*Du 2<sup>e</sup> novembre 1865. L'ordre du jour appelle une décision relativement aux deux bassins qui doivent se construire pour le compte du hameau. Mr. Michot de Vaultion s'étant offert de les faire pour le prix de 70.- les deux. L'administration décide de les lui faire faire sous condition qu'ils doivent être rendus posés à la fin du courant de novembre<sup>25</sup>.*

1864. Bassin de la fontaine du bas, achat de ciment.

1866. Débordement des eaux, fontaines du village inabordables. Où l'on parle désormais de la fontaine du four.

1868. Pavage des fontaines. Bassin et une chèvre en pierre pour la Fontainette. Tuyaux en fonte pour la fontaine de vers le four.

1870, ne pas laver quoi que ce soit au bassin de la Fontainette. Sécheresse ? ustensiles, cuiviers ou autres doivent être remplis d'eau devant les maisons.

#### Fontaine et chèvres

*Du 22 mai 1871. L'administration a décidé de faire en roc ou ciment les articles ci-après :*

*1o Un bassin pour la fontaine des Fontenettes*

*2o Deux chèvres de fontaine pour le haut et le milieu.*

*Toutefois, l'administration, voulant des éclaircissements au sujet des bassins et chèvres en ciment, délègue pour aller prendre des informations au Lieu où il y en a un d'établi, François Lugrin et David Louis Meylan qui devront faire leur rapport à l'administration<sup>26</sup>.*

#### Le grand bassin de 1871

...

*Ayant été reconnu la plus avantageuse pour le village, l'entreprise lui est accordée pour faire un bassin de fontaine en granit, rendu posé pour le prix de 40 centimes le pot fédéral, plus 2 têtes de fontaine soit chèvres aussi en granit de 6 pieds de trou et la racine en sus d'après la convention qui doit être au moins de quinze pouces pour le prix de 70 francs chaque rendues posées, les goulots devront être ajustés gratuitement<sup>27</sup>.*

*Le bassin en pierre granit des Fontenettes ayant été cubé, contient 1050 pots à 40 cts le pot, francs 420.-<sup>28</sup>*

---

<sup>25</sup> AHS, AA5

<sup>26</sup> AA5bis

<sup>27</sup> AA5bis, registre amputé dans sa partie inférieure, d'où une lecture partielle des articles.

<sup>28</sup> Idem, pas de début



La Fontenette, ou fontaine du bas du village, avec son grand bassin de granit, à gauche, daté de 1871 et la chèvre probablement de la même époque. A droite un simple bassin de ciment.

1872. Bassins de fontaine en granit. 40 cts. Le pot fédéral + deux têtes de fontaine soit chèvres elles aussi en granit.

1875. N'y aurait-il pas moyen de faire un couvert de fontaine ? Il n'y en aura jamais malgré cette discussion.

1879. Faire un creux au Pré de Ville pour abreuver le bétail. Il sera étayé avec du bois des 4 faces. Le fontainier établi pourra prendre du monde pour s'aider.

*Il est ensuite passé à la mise des rablons des abords des fontaines.*

*Fontaine du haut du village échu à Mr. John Meylan pour le prix de 20 cts.*

*Fontaine du Milieu échu à Magnenat Aloïs pour 50 cts..*

*Fontaine de vers le four, pour le prix de 90 cts.*

*Fontaine du bas du village soit les Fontanettes, pour le prix de 50 cts<sup>29</sup>.*

1905, rablai des fontaines – on disait anciennement rablon - :

D'en haut, 0, 20 fr.

Du milieu, 0,30 fr.

Du four, 0,50 fr.

Fontanettaz, 0,30 fr.

1907 : bassin en bois de la Fontanettaz en mauvais état. Bassin en maçonnerie cimentée 145.- rendu posé.

1907, pénurie d'eau. C'est l'année de sécheresse.

1908, réparations à exécuter à la source de la Fontanettaz

1908, les Charbonnières offrent l'eau nécessaire pour les robinets.

1909. A raison de 19.- pour chaque robinet. Frais de canalisation à la charge du hameau. Le village est petit, on n'arriverait peut-être pas à un nombre suffisant de robinets pour avoir un prix acceptable.

Amenée d'eau : 10 000.-

Les robinets du Séchey ne doivent pas être taxés plus que ceux des Charbonnières. Ce dernier village pas d'accord. Accord remis à plus tard.

1909, refaire à neuf les pavés de la fontaine du four.

Fouilles en Cavaz Grisaz pour trouver de l'eau pour alimenter le village.

240.- pour pavage et recherche d'eau. Une partie à la charge de la Bourse des Pauvres vu que c'est d'utilité publique.

1910, doy de la Biolettaz à réparer. En maçonnerie. Source du Bugnon.

1911. Adduction d'eau pour le village. Matthey ingénieur. Source bonne. Devis 20 000.- Après déduction des subsides, 9 770.- 25 robinets à 30.- Pompe. Hydrants.

1912, 3 janvier. Banquet à l'occasion de l'adduction de l'eau. Invités : Conseil d'Etat, municipalité du Lieu, Mr. Matthey ingénieur, l'entrepreneur, Zumbrennen à Lausanne, Fantoli aux Charbonnières, John Barraud se propose de servir le banquet pour 2.50.- par personne. Le total se montera à 113.35. Il y eut donc 44 personnes environ d'invitées.

Fourneau pour la pompe. Abonnement de l'eau. Subside de l'Etat pour les hydrants, 4618.-

1920, on lave trop de chose sales dans les fontaines.

Ces fontaines que l'on surveille...

*Séchey, le 29 octobre 1921*

---

<sup>29</sup> Feuilles éparses contenues dans le dossier Zbis. Date : 1879 ?



*A l'administration du Séchey,*

*Messieurs,*

*En réponse à votre charmante lettre du 28 octobre, vous me faites entendre que je salis l'eau du grand bassin et que j'empêche les vaches de boire à la fontaine, ce sont des accusations mensongères dictées par une basse vengeance et la jalousie.*

*Je vous ferai remarquer qu'avant d'accuser il faut être sûr de ce qu'on avance. Je ne salis jamais l'eau du grand bassin ; quant au petit bassin, on redoute d'y plonger même un balai tant il est presque toujours encombré de vieux sacs qui y séjournent des semaines ou encore des seillons qui ne sont pas de 1<sup>ère</sup> propreté.*

*Quant à empêcher les vaches de boire au bassin, je le répète, c'est faux. Les chasser de devant chez nous, c'est autre chose, lors même que la route est publique (chose que je savais sans que vous me le rappeliez) les vaches n'ont rien à faire devant la maison et je suis en droit de les empêcher de détériorer nos palissades, à moins que l'administration veuille prendre les briques à sa charge. Il y a nombre d'années que je répare les dégâts faits par le bétail.*

*Une chose que je tiens à vous dire, c'est que je suis libre d'user de l'eau du grand bassin si bien que mon entourage vu que je paie mes droits de fontaine. Je vous prie de me donner les noms de ceux ou celles qui m'accusent et, si je reçois encore une lettre dans le genre de celle que vous m'avez adressée, je la remettrai à qui de droit.*

*Avec considération.*

*L. Lugrin-Cart*

*La fontaine du haut du village selon le livre des procès-verbaux :*

*Du 12 octobre 1926. Remplacement du bassin du haut du village. Le bassin de la fontaine d'en haut ayant besoin d'être réparé et cette réparation assez coûteuse et sans garantie, ce qui occasionnerait de nouveaux frais, l'Administration juge avantageux de le remplacer par un neuf en ciment armé. Mr. Zappelloni ayant fait une offre pour un dit, il est décidé que ce travail serait mis en soumission sur la Feuille d'Avis du jeudi 21 courant. Le délai pour les soumissions est fixé au samedi 23 courant à midi.*

*Du 23 octobre 1926. Examen des soumissions pour un bassin. L'Administration prend connaissance des soumissions pour un bassin en ciment armé ; celles-ci sont au nombre de deux, une de M. Zappelloni accompagnée d'un croquis et confirmant son offre pour le prix de 220.- monté sur place et coulisses d'écoulement comprises.*

*L'autre soumission est de Messieurs Fantoli pour le prix de 150.- comme cette soumission ne mentionne pas les coulisses, il est décidé de demander*

*combien ils demanderaient en plus pour ce travail au cas où il ne serait pas compris dans leur soumission ; il leur sera demandé encore un croquis pour le dit bassin.*

*Information sera prise aussi auprès de M. Zappelloni quant à l'épaisseur du bassin en question.*

*L'Administration ne peut donc prendre de décision ce jour, elle le fera une fois renseignée.*

*Du 7 novembre 1926. Décision pour le bassin. Le bassin sera déplacé, transporté plus au vent et joignant la palissade du jardin de Mr. John Lugin.*

*Le dit sera donné à faire à M. Zappelloni, mais, attendu que la saison est trop avancée du mauvais temps et par crainte du gel, il ne se fera qu'au printemps<sup>30</sup>.*

Ce qui sera. Nous ignorons le sort du ou des anciens bassins. Personne n'ayant apparemment jamais pris une photo, les dates n'ayant pas été relevées, ils finiront dans l'anonymat le plus complet.



Une fontaine du haut qui ne paie pas trop de mine. La chèvre a été refaite à la fin du XXe siècle.

Fontaine du Milieu, transformation de 1965-1966. Préavis du C.A. au C.G. du 5 décembre 1965 :

---

<sup>30</sup> AHS, AA8

*Le Conseil administratif, par le présent préavis, propose au Conseil général la réfection de la fontaine du milieu, ceci pour des raisons de propreté.*

*Le projet comporte – selon devis – le déplacement de la fontaine jusqu’au mur de Mr. Fernand Villard, l’enlèvement du petit bassin et le goudronnage de toute la place.*

*En conséquence le Conseil administratif vous demande :*

*1o De l’autoriser à réparer la fontaine selon devis présenté par M. Carlin.*

*2o De lui accorder les crédits nécessaires, soit 3500.-, somme à prélever sur le livret d’épargne.*

*Délégués pour la Commission administration, pour le Conseil administratif :*

*Le Président : Louis Dépraz*

*La Secrétaire : E. Golay<sup>31</sup>*

Le problème de la fontaine du milieu a été discuté plusieurs fois au Conseil général sans que l’on ait néanmoins trouvé une acceptation formelle du préavis. Chose qui dut pourtant intervenir, au vu de l’état actuel des lieux.

Modification qui a radicalement transformé l’aspect esthétique du coin, avec, à la place de l’ancien bassin, le truc de misère que l’on peut admirer de nos jours.



Au Sèchey.

Fontaine du milieu en 1898 selon l’ouvrage de Dombrea.

---

<sup>31</sup> AHS, BB1965



La fontaine du milieu en 1942-1943



Toute une ambiance qu'a su reconstituer avec force le graveur Pierre Aubert entre 1955 et 1957.

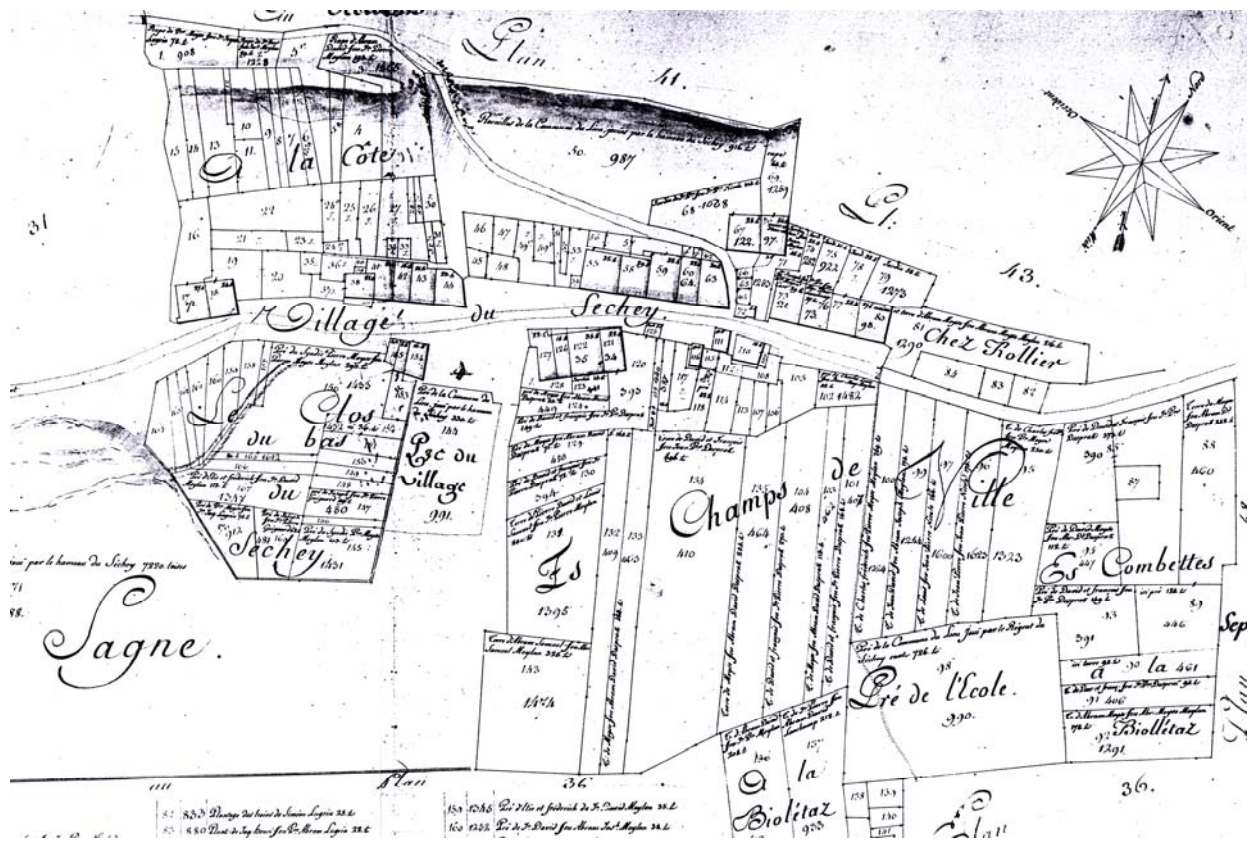


Ce qu'il advint de ce riche coin de village, ici par un jour glacial de décembre 2009, en compagnie du chien du quartier plus curieux que farouche et qui semble vous demander :

- Mais que fais-tu donc là, et qui es-tu pour venir ainsi rôder par le Bas du Séchey !

Cette fontaine du milieu, toute misérable qu'elle soit, a au moins l'avantage de donner encore de l'eau !

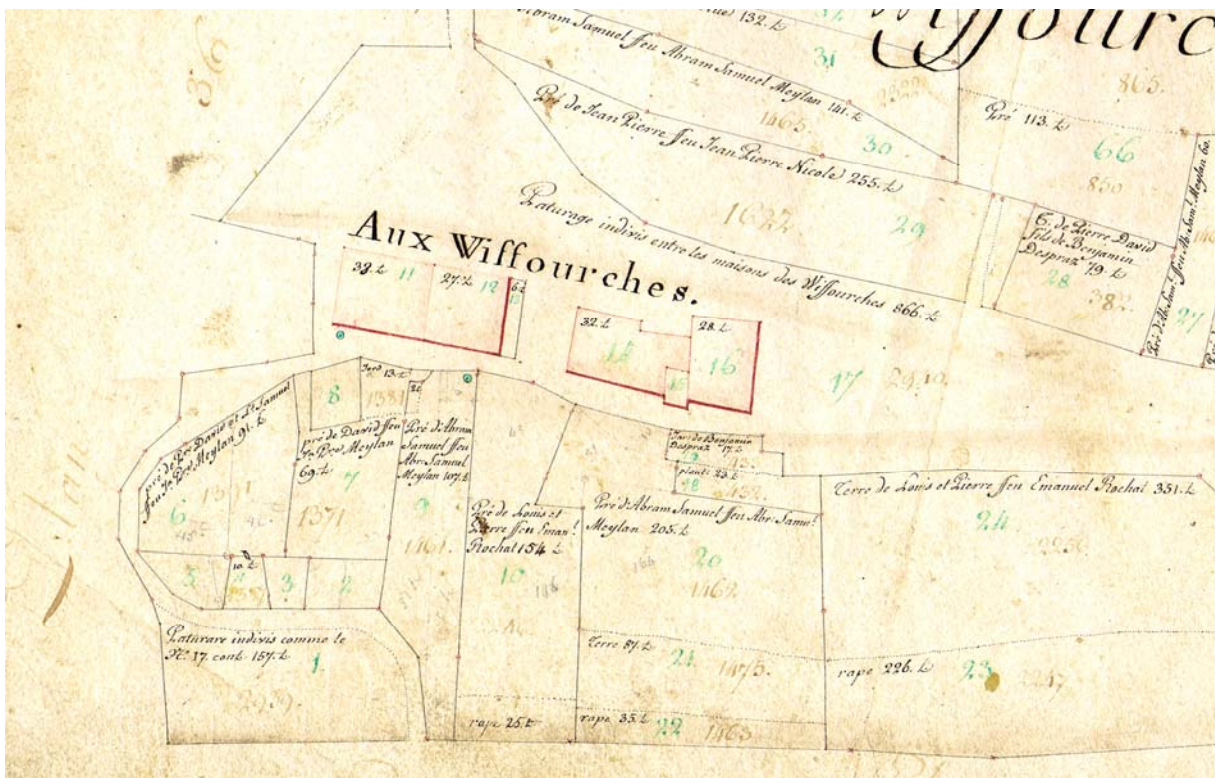
Cadastre du Séchey – selon ACL, GAB II 6, 1814 –



Plan 37. On sait donc, selon les documents ci-dessus, que le Séchey possédait trois fontaines à la fin du XVIIIe siècle, une au bas, une au milieu et une au haut du village. Ici n'apparaît de manière évidente que la fontaine du bas, située au nord du pré du Village. Par agrandissement on peut constater qu'une seconde fontaine serait située juste à côté de la dernière maison à bise, proche du champ Chez Rollier. Cette fontaine aurait été carrément en bordure de la route. Quant à la troisième, celle du centre, nous ne la découvrons pas. Oubli du géomètre ???



Plan 38, Haut Crêt, voisinage qui dépend du village du Séchey malgré la distance qui l'en sépare et le fait qu'il se trouve même plus près du Lieu. Une petite fontaine semble se voir à droite des maisons. Elle est dans ce cas gérée par les habitants du voisinage eux-mêmes, en société ou selon quelque autre formule.



Plan 48, les Vyfourches, autre hameau du Séchey auquel il est rattaché tout en gardant une certaine forme d'indépendance, avec de fortes attaches avec le village des Charbonnières, tout au moins pour les pâturages communs qui sont pâturés ensemble. Pas de fontaine aux Vyfourches (ou Wiffourches, Vyfourches, Vifourches !) mais seulement des puits ou citernes.

Et dernier coup d'œil sur la fontaine du Bas « squattée » par de jeunes écolières du village ou de la région.

